

EDITORIAL

« Gérer le risque, c'est en rapport avec l'angoisse de mort... » disait notre regretté collègue Philippe Jayet. Nous préparions alors ce dixième numéro de *Perspectives* sur le risque en protection de l'enfance au sein de notre commission latine d'éducation sociale...

Ce thème nous renvoie à l'incertitude, à l'imprévisibilité qui accompagne la vie et, partant, à l'impossible maîtrise de toutes les conséquences lorsque nous intervenons par nos décisions, nos actions, dans les parcours de vie d'enfants et de familles.

Le décès de Philippe Jayet survenu abruptement le 23 mai 2019 nous a douloureusement rappelé à cette réalité. Il nous a ébranlés et notre deuil reste difficile à faire: nous regretterons ses réflexions fortes, souvent décalées, novatrices ou provocatrices, qui ont nourri notre pensée et celle de notre journal *Perspectives*. Nous regretterons son énergie critique et stimulante qui nous a notamment convaincu d'éditer cette publication dont il a été un artisan majeur, d'avril 2015 à ce printemps. Le retard d'un semestre sur notre délai d'édition le montre bien.

Ce dixième numéro tente d'éclairer quelques aspects de la préoccupation du risque qui s'accroît aujourd'hui. Le thème est difficile, touche tous les acteurs décisionnels, de l'éducateur du quotidien aux responsables politiques, des acteurs chargés de rendre justice, en passant par les services placeurs et les directions d'institutions. Le doute quant aux décisions « pour l'enfant », qui est de plus, devenu interlocuteur critique, nous assaille souvent. Il faut du courage et des convictions pour prendre certaines décisions et assumer d'éventuels préjudices ou des reproches souvent présents. C'est un domaine émotionnel que celui de la protection des mineurs, qui touche aussi l'institution famille et les mythes qui lui sont liés.

Prendre des risques est pourtant indissociable de nos missions complexes et souvent paradoxales. C'est même une nécessité pour un travail de qualité!

Nous prenons le risque de vous en convaincre...

BILLET D'HUMEUR

Gestion des risques, risque zéro? Vivre, c'est risquer!

L'action humaine est issue d'une prise de risque. Le risque fait partie intégrante de la vie. Vouloir par excès le contrôler entrave le développement.

Les professionnels de l'éducation savent bien qu'il n'y a pas de développement chez l'enfant, sans une prise de risque constante. Cette dynamique chez lui, va le préparer à l'anticiper et peu à peu le dépasser, pour autant que le cadre relationnel qui l'entoure soit sécurisant. On peut dire qu'il en va de même pour les relations et toute entreprise humaine dont la conséquence est la création de la confiance envers soi, envers les autres. La confiance se construit sur le risque pris à s'engager dans la vie, envers autrui, avec des doutes, des hésitations, mais en misant sur une issue positive et convaincante de ce parti pris. Vouloir éliminer les risques équivaut à enfermer chacun dans un système rigide, l'enfant comme l'éducateur.

La question est désormais: comment concilier ces présupposés sur lesquels sont construites les actions éducatives, avec la gestion des risques en vigueur aujourd'hui dans le management? La logique moderne de gestion des entreprises, générée par les normes d'une nouvelle gestion publique qui met en son centre celle des risques et à laquelle les institutions publiques et privées se soumettent, est-elle compatible avec ces valeurs?

Produite par un environnement économique où domine la compétitivité, l'augmentation des exigences sur la qualité avec comme but des performances financières exponentielles, la gestion des risques qui s'insinue ainsi dans tous les domaines, avec peu de nuances et son corollaire de directives, de procédures de contrôle, serait-elle susceptible de nous faire modifier également notre appréhension de la fonction éducative?

Ces tendances se corrént à la demande de «risque zéro», qui émerge comme réponse à des situations dont la gravité n'est certes pas à contester, et viennent renforcer des logiques de traitement des relations qui ont pour base la méfiance. Au risque à terme, au-delà du stress, de la surcharge administrative et du doute induit quant aux compétences professionnelles, d'enfermement et de repli sur soi et d'illusion sécuritaire.

Dans l'éducation, et dans le travail social en général, nous avons à être attentifs à ce qu'un glissement de pensée ne s'opère pas, à ce que des logiques de gestion et de management des organisations ne supplantent la gestion des relations.

Dominique Chautems Leurs

INTEGRAS Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée

SOMMAIRE DU N° 10 / DÉCEMBRE 2019

Billet d'humeur	page 1	Et si le plus gros risque était la peur du risque?	page 3-4	L'intérêt supérieur de l'enfant: le poids des mots	page 7
Suivi en studio NET à la Fondation Borel	page 2	Risque d'abus ou abus du risque?	page 4-5	A l'ami qui nous faisait du bien!	page 7-8
		La prise de risque: une nécessité thérapeutique	page 6		



© Sammie Vasquez on Unsplash

SUIVI EN STUDIO NET À LA FONDATION BOREL

Louise (prénom fictif) est admise à la Fondation Borel au printemps 2016 à l'âge de 13 ans et demi. Ses relations avec sa famille sont très fluctuantes, elle est souvent seule aux rendez-vous de réseau et vit rarement avec l'un de ses parents. Après un début de placement où elle montre une belle image d'elle, les difficultés de respect du cadre institutionnel deviennent crois-

santes. Débutent fin 2016 de nombreuses fugues, mises en danger d'elle-même, d'importantes consommations de cannabis, etc. Début 2017 elle chute d'une fenêtre d'un premier étage et se blesse gravement. Le comportement, ensuite, continue d'être chaotique dans l'institution. Elle est très attachante, mais met tous les cadres institutionnels en grande difficulté, que ce soit

le groupe éducatif ou l'école interne. Un point positif est relevé : sa capacité à aller deux jours par semaine en stage. Fin octobre 2017, elle décide de « quitter définitivement l'institution » et fugue à nouveau. Recherchée, elle sera hospitalisée quelques jours contre sa volonté. L'avenir devra passer soit par la recherche d'un milieu fermé, soit par l'acceptation de la part des professionnels d'un « studio NET », idée qui avait émergé en septembre 2017. Cette option est alors également portée par l'Office de Protection de l'Enfant qui en fait la proposition à l'APEA (Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte). L'accord sera donné début novembre, non sans de grandes réserves du fait de l'âge de la jeune fille.

Dès lors on constate une évolution de la relation. Les liens qui s'étaient créés entre l'institution et Louise peuvent davantage être exploités et se renforcent.

Suivi NET (Niveau Élevé de Tolérance)

Cet acronyme a été choisi pour définir de manière positive ce qui est généralement nommé « bas seuil ». Cela peut autant signifier un suivi ambulatoire NET qu'un studio NET ou d'autres formes d'accompagnement.

Le principe est que le milieu institutionnel est pour certains enfants plus risqué qu'un suivi NET. Le but n'est pas le risque zéro, qui n'existe à notre sens pas, mais la minimalisation du risque.

La Fondation Borel développe depuis plusieurs années ce genre de prestations, qui constituent souvent des démarches expérimentales.

Elle tient à son studio, mais dysfonctionne tout de même encore fortement. Elle propose en mars un séjour à Time Out, qui offre transitoirement une sécurité physique autour d'elle et rassure les adultes. D'aucuns réactivent la perspective du recours au milieu fermé à long terme, mais la pesée d'intérêts nous conduit à maintenir le projet de «studio NET». Louise parvient alors toujours davantage à avancer, à gérer ses rythmes de vie et elle maîtrise peu à peu mieux ses consommations.

À l'heure d'écrire ces lignes, Louise continue son chemin et se dirige, nous l'espérons, vers une belle évolution. Rien n'est gagné, mais la qualité de la relation qui s'est développée n'aurait à notre sens jamais été possible si on avait eu recours à des placements contre sa volonté. Le sentiment d'une injustice supplémentaire* généré par de tels placements aurait à notre sens favorisé l'augmentation des problèmes comportementaux de la jeune fille.

Voyons ce que Louise dit de son vécu et du sens qu'a eu pour elle le «studio NET»:

«Oui je pense que ce qui a été mis en place m'a aidée, sinon j'aurais dû aller en milieu fermé et cela n'aurait pas marché pour moi à cette période-là de ma vie. Le studio m'a paru «gros». Je n'y croyais pas. Je n'avais pas mérité cela.

Au studio, je n'étais plus dans le cadre du foyer, je n'avais plus 4 éducateurs «qui étaient derrière mon dos», j'étais soulagée. J'ai pensé que j'avais toutes les cartes en mains pour faire quelque chose de bien. J'ai créé des liens avec mon éduc que «j'adore» 😊. Le studio est devenu mon chez moi et un endroit où je me sens protégée, où je me sens bien. À cette période-là plus personne ne croyait en moi, ni dans ma famille ni au foyer. On me parlait de «trucs fermés ou psychiatriques». Vous, un de mes éducateurs ainsi que mon assistante sociale, avez cru en moi et avez

proposé cette «moins pire solution» ... vous avez eu raison... et je vous en remercie.

Aujourd'hui je deviens de plus en plus autonome, j'ai commencé le SEMO (Se-mestre de Motivation) et je recherche une place d'apprentissage pour l'année prochaine. J'ai rétabli des liens avec ma grande sœur ce qui m'aide à avancer dans ma vie de tous les jours.»

*Louise et Jean-Marie Villat,
Directeur de la Fondation Borel*

*Voir: La légitimité destructive dans «Ces loyautés qui nous libèrent», Catherine Ducommun-Nagy, Lattès, Paris, 2006

ET SI LE PLUS GROS RISQUE ÉTAIT LA PEUR DU RISQUE?

Réflexions suite à un exemple ro-mand au cœur de notre propos...

Au tournant du siècle, les axes de travail de la politique socio-éducative vaudoise ont été porteurs d'innovation, développant l'action et accumulant de l'expérience en termes de réhabilitation des compétences parentales.

La vision? Que le placement d'un enfant se conjugue avec un travail avec la famille, avec des projets tenant compte de chaque situation: si possible, des objectifs de retour dans la famille, partiellement ou pleinement, sinon, le maintien d'une place importante aux parents conjointement à la prise en charge institutionnelle.

Rappelons que les effets attendus de cette pratique sont de diminuer la reproduction intergénérationnelle et de désamorcer les loyautés et les légitimités destructrices si coûteuses pour les enfants comme pour la société. C'est aussi tenir compte de la parole des enfants (leur souhait est de revenir en famille dans leur immense majo-

rité) et faire évoluer les compétences des parents – comme celles des enfants. Enfin, c'est sortir de la substitution pour travailler en coresponsabilité avec les géniteurs: apporter, de manière conjointe, éducation et sécurité, avec l'avantage d'affiliations maintenues pour préparer l'avenir (les foyers passent, les familles restent...).

En 2018, une situation familiale très particulière, qui a concentré toutes les difficultés possibles et imaginables, a fait la une des journaux: une déflagration émotionnelle à partir d'abus sexuels non détectés par de nombreux intervenants présents. Le choc médiatique a remis à plat les crédits concernant les pratiques de protection des enfants en terre vaudoise. Tout le système a été massivement déstabilisé. Le «danger» est identifié aujourd'hui chez les parents: davantage de signalements, de foyers engorgés, de crispations de tous ordres... Mais aussi des démissions chez les acteurs au front avec une perte d'expertises. Le curseur de la norme sociale et judiciaire a bougé: un balancier qui oscille davantage

vers son bord sécuritaire avec une méfiance accrue quant aux risques de violence intrafamiliale. D'autres pays en ont fait la coûteuse expérience, dans des logiques de maîtrise du risque.

Si les conséquences de mauvais traitements intrafamiliaux sont admises par tous, celles liées à l'intervention des pouvoirs publics sont moins reconnues. Elles sont pourtant tout aussi dévastatrices: les placements vécus comme enlèvements d'enfants et les dynamiques d'injustices qui s'ensuivent provoquent des traumatismes à long terme, des insertions sociales hasardeuses. Les adaptations énormes demandées aux enfants dans les cursus de placement sont, pour eux aussi, des épreuves de vie majeures: les critères de stabilité, de fiabilité des liens, de sécurité et d'éducation positive que les parents ne peuvent parfois respecter sont également difficiles à réunir dans les lieux de vie institutionnels. Les recherches dans le domaine de l'épigénétique menées récemment, par exemple à Zurich par Isabelle Mansuy, montrent clairement les conséquences

à long terme de traumatismes de l'enfance. En séparant sans préparation des souriceaux de leurs mères et en stressant ces dernières, des conséquences très négatives s'observent sur trois à quatre générations: par rapport à un groupe témoin, ce sont des différences marquées sur les axes de la dépression, de la prise de risque individuel, des capacités cognitives et métaboliques, mais aussi une augmentation de la tendance aux addictions et des comportements antisociaux. Les mauvais traitements intrafamiliaux peuvent mener à de telles conséquences à long terme (c'est une des conclusions de l'auteure), mais aussi, à notre sens, les interventions brutales et mal accompagnées de séparations d'enfants de leurs familles.

Dans l'intervention en protection de l'enfance, le risque est toujours présent et aucune réponse ne peut l'éviter. Le principe de précaution souvent invoqué n'est pas neutre: intervenir ou non est chaque fois un pari à partir d'une représentation de situation. L'expérience montre aussi qu'un travail de qualité avec les familles au profit des enfants demande du temps, des relations de confiance solides à construire, mais aussi souplesse et inventivité, de sortir souvent des réponses attendues ou prescrites.

Bien sûr, la protection des enfants a constamment été la cible de critiques de tous bords. Les professionnels du domaine ont toujours fait avec les avis divergents, entre trop ou pas assez

d'intervention. Un élément augmente aujourd'hui la pression et les craintes: la caisse de résonance émotionnelle que constituent Internet et les médias. Pourtant, ne pas nuire davantage aux enfants par un placement exige une réflexion subtile et sereine: le temps d'élaborer des projets qui ont du sens et qui incluent (sauf exception) les parents dans le dispositif. Et la peur est toujours mauvaise conseillère. La qualité des interventions exige une sécurité des intervenants, élément fondamental pour la sécurité transmise aux enfants et aux familles. Comment dès lors éviter que la peur du risque n'augmente le risque pour les enfants à protéger?

Trois pistes parmi d'autres qui nous paraissent utiles en rapport avec l'exemple vaudois.

- Plutôt que d'attendre les «affaires» à fort contenu émotionnel pour réagir aux médias, engager une véritable politique d'information proactive, en collaborant à des articles de fond permettant de sensibiliser médias et public à la complexité du travail en protection de l'enfance;
- Réinterroger la justice pénale sur sa pratique restrictive du huis clos. La protection des enfants victimes de leurs parents permet cette limitation d'information publique. Pourtant, elle est peu utilisée: le traumatisme secondaire infligé récemment à huit enfants vaudois de par la publicité quotidienne faite à l'«affaire» nous

paraît d'une violence inouïe et les professionnels ont eu fort à faire pour tenter de les en préserver. Le huis clos permet aussi une meilleure métabolisation des émotions par le grand public et, par là, une réflexion plus sereine sur les améliorations à apporter à nos dispositifs.

- Donner la parole aux anciens enfants placés (et pourquoi pas à des parents concernés): par des enquêtes et en leur donnant une place dans une commission ad'hoc ou un «Conseil des anciens enfants placés», tenir compte de ce qu'ils ont pu vivre dans le cadre des interventions de protection à leur égard. Outre l'importance mainte fois répétée de tendre vers une meilleure évaluation de l'action dans notre domaine, mais si difficile à objectiver, donner la parole aux concernés devenus adultes nous paraît une première piste à suivre pour vérifier la validité de nos convictions.

*Marc Berger, directeur
Fondation Petitmaître,
Yverdon-les-Bains*

RISQUE D'ABUS OU ABUS DU RISQUE?

Dans une précédente réflexion sur la thématique de l'évaluation, je relevais qu'un placement justifié pouvait devenir abusif s'il durait plus que nécessaire, et qu'un placement ne devait être qu'une mesure transitoire, la plus courte possible. Cela est tout autant valable lorsqu'il s'agit de placement d'urgence. Dans un foyer d'urgence, la clé de la porte d'entrée se trouve entre les mains du service placeur. Plus encore qu'ailleurs, le sens du placement

risque d'échapper au lieu qui va accueillir l'enfant.

Une brève analyse des statistiques montre qu'une proportion anormalement élevée de placements d'urgence a lieu en toute fin de semaine. Il est cependant permis de douter que les situations familiales deviennent plus tendues à mesure que le vendredi approche. La plupart de ces placements d'urgence de fin de semaine

concernent des situations non connues des services de protection. La fermeture de ces derniers pour le weekend déforme la perception du danger et, dans le doute, il vaut mieux placer.

Or, s'il est facile d'entrer dans un foyer d'urgence, il devrait être tout aussi aisé d'en ressortir. Et c'est bien là que se joue l'essentiel dans l'évaluation du risque. S'il est compréhensible que dans l'urgence, trop de protection vaut

mieux que pas assez, dans la durée, la protection se transforme vite en punition pour l'enfant placé. Après l'accueil d'urgence, la mobilisation du service placeur dès le prochain jour ouvrable est indispensable pour décider de la pertinence du placement, sur la base d'une évaluation sensible de la situation de crise qui l'a précipité.

Il apparaît que différents facteurs sont susceptibles de rendre cette appréciation problématique : ici, un service placeur en sous-dotation chronique pourrait placer plus souvent en urgence et manquer ensuite de disponibilité pour évaluer l'utilité de la mesure. Là-bas, un service placeur sous pression médiatique pourrait placer avant tout pour diminuer l'angoisse de l'erreur ; à la protection de l'enfant se substituerait alors la suppression du risque pour le service placeur lui-même. Ailleurs encore, la standardisation de l'évaluation chercherait à objectiver le danger en éliminant le bon sens de l'intervenant. Les protocoles d'évaluation sont une fausse bonne idée s'ils traquent le risque aux dépens du besoin.

L'évaluation d'une situation de crise doit être une tâche partagée qui laisse le droit à l'erreur. Un partage, non pour en dissoudre la responsabilité, mais pour en assumer les nuances. Pour que la proportion des urgences cesse de croître avec l'indisponibilité du service placeur ou avec le fantasme de l'élimination du risque, l'Etat doit lui-même «protéger» son service de protection ; cela est nécessaire s'il entend protéger l'enfant sans risquer de verser à son tour dans l'abus.

*Pascal Schweizer,
directeur de la Fondation Transit*



LA PRISE DE RISQUE : UNE NÉCESSITÉ THÉRAPEUTIQUE

Je me souviens de 2 enfants accueillis dans le foyer que je dirige. Joël (*), âgé de 7 ans, fut séparé de sa mère dépressive pour nous être confié. La distance physique suscita un immense désarroi pour ce petit garçon habitué à prendre soin, autant que faire se peut, de sa maman. Veillant sur elle, lui occasionnant très peu de soucis, il avait pris le rôle d'un «soignant», quitte à étouffer en lui l'insouciance naturelle d'un enfant de son âge. Luc (*), 15 ans, vivait avec son père alcoolique. Comme Joël, il prenait soin de son père, mais à sa manière: il lui assénait des reproches, le maintenait actif par les incessants conflits qu'il provoquait.

Joël et Luc, comme tant d'autres enfants, ont pris un rôle protecteur envers l'être qui leur était le plus cher. Par le placement, ils ont été libérés de ce rôle, épargnés d'un sacrifice, à long terme inacceptable et délétère. Mais tout cela au prix d'un vide tout aussi pathogène: Joël prit du poids, devint apathique et abandonna les tâches scolaires. Luc, une fois estompée l'intimidation des premiers mois, n'a cessé de nous fuir pour rejoindre son père. Joël se dévitalisait et Luc s'enfermait chez lui. Les rôles familiaux endossés par nos pensionnaires, fondés sur une

loyauté irréductible que chaque enfant témoigne à ses parents - d'autant plus si ces derniers sont souffrants - ont été rompus par un placement certes protecteur, mais souvent générateur d'autres symptômes.

Commence alors le travail fondamental d'un éducateur d'internat: tisser un solide lien de confiance avec le jeune, être celui sur lequel il peut compter, à qui il peut se confier et se confronter sans danger. Parallèlement à cette patiente démarche, il est important de laisser l'enfant (re)vivre concrètement, certes de manière mesurée, le rôle que le placement lui a fait abandonner. De concert avec le service placeur, nous avons donc cessé de nous battre contre les «fugues» répétitives de Luc, qui dormit alors régulièrement chez son père. Nous avons laissé le petit Joël, plus de 2 jours par semaine, vivre dans le triste giron de sa mère.

Certes, cet élargissement des contacts parents-enfants est une prise de risque: celle de laisser un enfant se noyer et se sacrifier sur l'autel de la pathologie parentale. Toutefois, cette prise de risque devient thérapeutique si nous reconnaissons, positivement et à son juste prix, l'engagement de l'en-

fant auprès de son parent, et si nous prenons, à notre compte, le rôle que celui-ci s'était assigné. L'éducatrice de Joël prit du temps pour le laisser parler de sa journée, du plaisir à rencontrer sa maman, ou même de son incompréhension et de sa colère; Joël mit des mots sur le patchwork émotionnel que son humble tâche suscitait en lui. Forte de cette confiance accordée, son éducatrice partit elle-même rencontrer et prendre soin de la maman. Joël, rassuré d'être relayé auprès de sa mère, reprit sa place d'enfant et son travail d'écolier. L'éducateur de Luc se rendit, quant à lui, auprès du père; un lien s'instaura avec ce dernier. Lorsqu'il put enfin le convaincre de suivre un traitement médical, son fils Luc accepta le placement et se lança dans une recherche fructueuse d'apprentissage. Le placement protège l'enfant. Le rôle familial assumé par ce dernier le «hante». Accompagné par la personne à qui il a pu se confier et par laquelle il a été reconnu, l'enfant doit le vivre pour en être enfin déchargé.

(* prénoms d'emprunt)

*Jean-Marc Pignat,
directeur du Foyer du Servan*



L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT : LE POIDS DES MOTS

La cristallisation de la prise de risque se matérialise souvent au moment de la prise d'une décision qui concerne un enfant sujet d'une mesure de protection. Pour ce faire, l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) commande que «l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale». S'il s'agit là d'une des pierres angulaires de la convention, force est de constater que sa compréhension soulève bien des questions et que sa détermination dans un cadre peu clair n'est elle-même pas exempte de risques.

Le propos n'est pas ici de disséquer la portée juridique du principe, des thèses entières n'ayant pas encore réussi à épuiser le sujet, mais l'on peut s'interroger sur le choix et le sens des mots, puisqu'ils sont précisément sensés guider le professionnel dans sa tâche.

En abordant le cadre légal du placement par le droit fédéral, le professionnel constatera d'emblée que le droit suisse n'adopte pas le même vocabulaire que celui de la CDE. Ainsi, l'article 1 lit.a de l'Ordonnance sur le placement d'enfant dit que le premier critère à considérer (...) est le bien de l'enfant. Bien que le Comité des Droits de l'Enfant ait déjà fait observer à la Suisse que cette notion de «bien» n'a pas la même portée que celle «d'intérêt supérieur», le législateur fédéral ne semble pas pressé d'entreprendre une révision du texte. A supposer ensuite que notre professionnel travaille dans le can-

ton de Fribourg, il retrouvera dans la Loi sur l'enfance et la jeunesse l'expression selon laquelle «toute mesure prise doit l'être dans l'intérêt supérieur de l'enfant» (article 3). Toutefois, s'il déménageait à Lausanne, la Loi sur la protection des mineurs vaudoise lui dira que «toute décision prise en vertu de la présente loi doit l'être dans l'intérêt prépondérant du mineur». Voudrait-il trouver un peu de cohérence en se référant au texte original de la CDE en anglais qu'il obtiendrait comme traduction française «le meilleur intérêt de l'enfant» («the best interest of the child»), ce qui ne l'avancerait guère.

Dans son «Guide pratique, Droit de la protection de l'enfant», la COPMA (Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes) propose le cadre réflexif suivant : «Le bien de l'enfant est une notion fondamentale en droit international comme en droit suisse. C'est le critère matériel essentiel pour toute décision et action concernant un enfant, mais aussi une règle interprétative pour l'entier de l'ordre juridique et une garantie de nature procédurale. La notion n'est pas définie, mais doit être concrétisée dans chaque cas d'espèce, en fonction de l'ensemble des circonstances. Il s'agit d'une notion relative (dont le contenu dépend de l'enfant, du type de décision à prendre et de la situation – familiale, sociale, médicale, etc. – dans son ensemble), multidimensionnelle (elle doit tenir compte du cadre social, culturel, éducatif, religieux etc. et du milieu familial) et transdisciplinaire (la

notion juridique doit prendre en considération les enseignements de la psychologie et de la médecine, des sciences de l'éducation, des sciences sociales)» (COPMA, Droit de la protection de l'enfant, Guide pratique, p. 8). Il n'est pas certain que l'on gagne en clarté en essayant d'appliquer tous ces critères.

Dans un domaine aussi délicat que l'éducation sociale et la protection de l'enfance, l'enfant désormais «au centre» guide l'action du professionnel, mais au moment de prendre une décision, de la motiver et de la confronter aux autres intérêts en présence, ce dernier se trouve finalement fort démuni s'il cherche l'étalon sur lequel évaluer l'intérêt de l'enfant. La diversité des mots et de leur sens constitue une source de risque supplémentaire que seule une harmonisation nationale serait à même de limiter. Gageons que le Comité des Droits de l'Enfant doive répéter ce même message lors de la prochaine soumission du rapport suisse l'année prochaine.

Hervé Boéchat

Le risque, version canapé du dimanche après-midi



A L'AMI QUI NOUS FAISAIT DU BIEN !

J'ai rencontré Philippe Jayet par accident en 2000. Une éducatrice de mon service avait postulé dans son établissement. Il l'a rencontrée et de cet échange il a eu envie de rencontrer le directeur qui l'employait. L'éducatrice n'a pas été recrutée, mais les deux directeurs se sont trouvés. Nous avons jeté un pont de la reliance entre nos univers parallèles qui nous a permis de partager nos joies et nos peines professionnelles, bref de nous «entr'aider».

De Philippe, je garde en mémoire une voix douce, un regard perçant derrière ses lunettes rondes, un rire communicatif, une présence bienveillante et une dé-

marche chaloupée qui font de lui dirait le renard du petit prince un «être à nul autre pareil».

Philippe représente à mes yeux trois figures d'attachement : un «mec bien», un «directeur soutenant» et un «collègue apprécié».

«Un mec bien»

Ceux qui l'ont connu vous diront que c'est un gentleman, un homme élégant, urbain et aimable dans les deux sens du terme. L'humour vif, la répartie fine et le rire communicatif. Il savait créer un climat chaleureux, amical sans être intrusif, dans une bonne proximité avec vous. Une amitié vertueuse sans recherche

d'intérêt autre que «parce que c'était vous, parce que c'était lui». La connerie l'irritait, la flagornerie le navrait, la bêtise l'enrageait alors que le courage, l'audace et l'originalité le fascinaient. La devise «oser, résister et s'engager» aurait trouvé grâce à ses yeux. Il était de l'ancien temps, celui de la parole donnée et tenue. On pouvait compter sur lui parce que l'on comptait pour lui. Et réciproquement. Il savait cultiver le lien tissé à travers des petits cadeaux, des messages amicaux, des coupures de presse, etc. S'il y a des gens qui vous font perdre votre temps, avec lui vous perdiez la notion du temps. Il s'intéressait à tout (l'art, la culture populaire et la culture savante)



et savait partager sa culture et son savoir. On passait du bon temps ensemble.

«Un directeur soutenant»

A peine diplômé éducateur et déjà directeur. Cet homme a brûlé les étapes! La fondation La Rambarde a été sa grande aventure. Il a contribué à la façonner et à la tailler sur mesure aux besoins des enfants protégés, des parents en difficulté et des autorités mandantes. Il n'est que de regarder le développement de la fondation et la présence de Philippe à la barre, ils vont de pair! Il a été de toutes les grandes avancées, de toutes les innovations et changements de la maison. Encore aujourd'hui, ce qu'il a fait avec les gens de la Rambarde perdure, structure et inspire les projets. Les anciens de la Rambarde ont perdu un papa. Je ne sais pas s'il serait d'accord avec moi, mais il y avait chez lui une forme de «paternalisme positif», c'est-à-dire un souci de prendre soin de ses équipes. Il a beaucoup œuvré pour que les professionnels soient formés, soutenu dans leur pratique et connecté avec ce qui se fait ailleurs (Angleterre, Italie, Portugal, Suède, etc.). Avec les années, sa réflexion a évolué, passant de la prise en charge centrée sur l'enfant dans l'institution au travail avec les familles dans les milieux de vie. Fervent défenseur de la désinstitutionnalisation ou de l'inclusion sociale, il s'est trouvé des alliés qui l'ont soutenu dans son entreprise. Je pense à Elise, Suzanne, Delphine, Chantal, Robert et tant d'autres. Il avait fait sienne la formule de Paul RICOEUR «une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes». Je crois qu'il a contribué à faire de la Rambarde une institution suffisamment bonne.

«Un collègue ami»

Philippe était passionné par la pédagogie, les sciences humaines et les innovations socio-éducatives. Il avait soif de connaissance et de découverte d'expériences novatrices. S'il entendait parler d'un service de pointe, où qu'il soit, il allait «y voir de près», pour rencontrer ses acteurs, comprendre leur fonctionnement et observer les résultats obtenus. Il a été inspiré par l'expérience de Boscoville au Québec, une prison pour mineurs à Turin, la communauté Hassela en Suède, Bourneville à Montpellier, Reliances à Thonon et bien d'autres. Il faisait son miel de ces découvertes sans jamais oublier de citer ses sources. Il était résolument déterminé à améliorer les organisations et les pratiques professionnelles pour arrêter de faire «toujours plus de la même chose». Il avait ses combats et ses «moulins à vent»: le droit des enfants, les bonnes pratiques, la bienveillance, l'inclusion sociale, la participation des familles, la formation des professionnels, la recherche-action, etc.

J'ai co-animé avec lui une formation à la fonction de cadre de proximité (à «chef» comme il disait). J'ai observé chez lui une ardente envie de transmettre (il a écrit un livre sur son expérience pédagogique) pour assurer la relève. C'était un passeur de savoir être et agir. Philippe a formé directement ou indirectement de nombreux professionnels qui lui doivent une éthique et de la rigueur dans le travail. C'était son côté carré (ancien militaire et géomètre). Pas toujours commode mais très formateur.

A la retraite, il a poursuivi ses activités en tant que consultant en Suisse et en France. Il ne pouvait pas arrêter en chemin ce qui a été la passion d'une vie, le carburant de son engagement: «l'aide à côté et aux côtés des jeunes en difficulté».

Philippe JAYET est parti, mais l'amitié est restée. Il frère encore. Adieu l'ami, je t'aimais bien.

*Mohamed L'Houssni,
Directeur de RETIS,
Thonon-les-Bains*

AGENDA

21 janvier 2020

Casino Bern, Casinoplatz 1,
3011 Berne

*Integras, Plateforme de placement
extrafamilial 2020*

Comment concilier

**«Bientraitance» et placement
extrafamilial?**

[https://www.integras.ch/fr/
education-sociale-et-la-pedagogie-
specialisee/colloques/plate-forme-
de-placement-extrafamilial](https://www.integras.ch/fr/education-sociale-et-la-pedagogie-specialisee/colloques/plate-forme-de-placement-extrafamilial)

Mardi 17.03.2020

Lausanne

*Colloque «Promouvoir la santé
psychique des adolescent·e·s»
Information à venir sur le site
Santépsy*

**L'équipe de rédaction de
Perspectives vous souhaite de
belles fêtes de fin d'année !**

